

CONJONCTURE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2018

#artisanat #commerce #professionsliberales #entreprises

Economie de proximité : une croissance encore limitée mais stabilisée

Pour le 3^{ème} trimestre consécutif **le chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales enregistre une progression de 1,5% par rapport à l'année précédente.** Ainsi en tendance annuelle, la croissance de l'économie de proximité est stabilisée à 1,5%.

Le secteur de l'artisanat demeure le moteur de cette croissance avec une hausse de 2% au cours du 3^{ème} trimestre et de 2,5% en tendance annuelle. Le secteur du commerce alimentaire de proximité et des hôtels-café-restaurants poursuit son lent redressement entamé en 2016 en affichant un chiffre d'affaires en hausse de 0,5%. A l'inverse les professions libérales subissent une moindre progression pour le 2^{ème} trimestre de suite et doivent se contenter d'une croissance de 0,5% ce trimestre et de 1% en tendance annuelle.

La taille des entreprises de proximité a une forte incidence sur le résultat, puisque les entreprises n'employant pas de salarié connaissent une baisse d'activité (-1%) tandis que celles qui emploient plus de 10 salariés enregistrent une croissance de 2,5%.

Le ressenti des chefs d'entreprise de proximité pour la suite de leur activité progresse au cours du 3^{ème} trimestre avec **21% qui anticipent une augmentation de leur chiffre d'affaires contre 13% qui anticipent une détérioration.**

Selon Alain Griset, président de l'U2P : « *La croissance de l'économie de proximité se confirme trimestres après trimestres. Cette stabilité est le premier pas vers un retour à la confiance des chefs d'entreprise. Pour le reste il nous appartient de continuer d'agir auprès du gouvernement et des parlementaires pour que les réformes successives soient adaptées à nos entreprises. Les ordonnances travail, la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la baisse des charges : tout cela va plutôt dans le bon sens. Il reste à améliorer la loi PACTE avant son adoption finale. Plus largement, l'U2P et ses 120 organisations affiliées doivent amplifier leurs actions pour que l'économie de proximité atteigne des niveaux de croissance plus élevés.* »

Données issues d'une enquête réalisée au troisième trimestre 2018 par l'Institut I+C auprès d'un panel de 6 200 entreprises, largement représentatif des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18.11.30

12 novembre 2018

Contacts presse

U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdeleue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

**COMMUNIQUÉ
 DE PRESSE
 N° 18.11.30**

12 novembre 2018

Contacts presse

U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

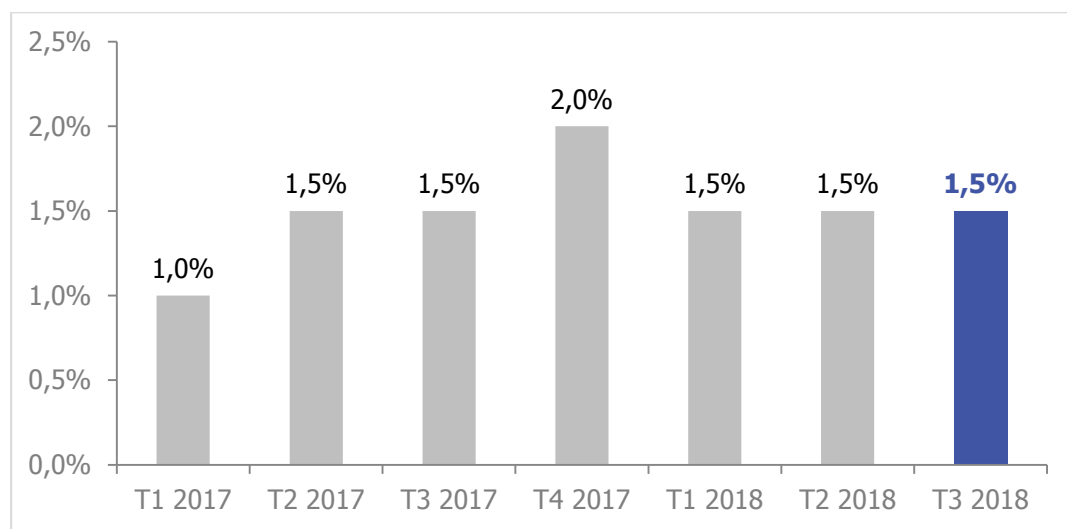
01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

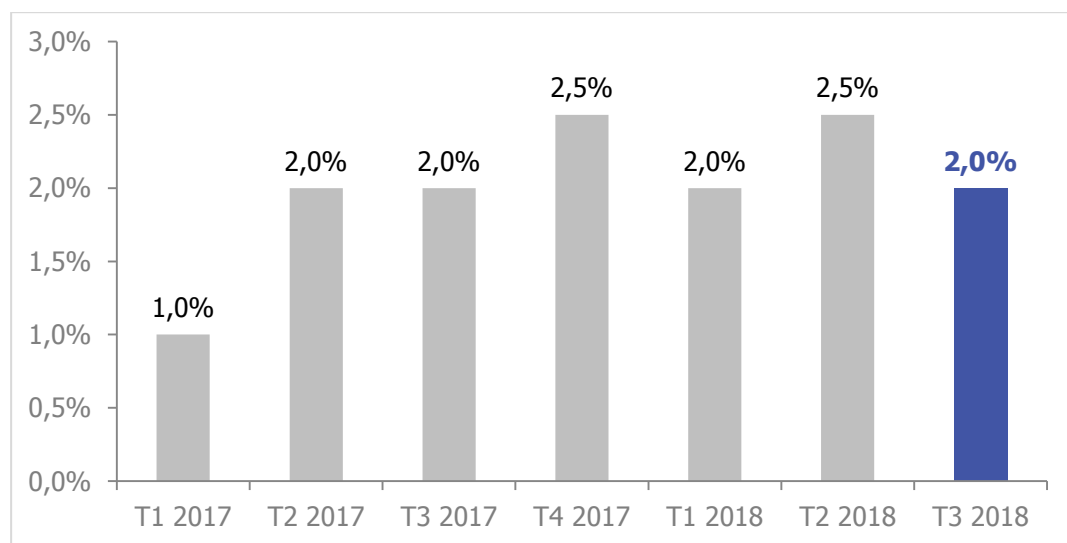
odassetto@u2p-france.fr

Graphiques

1/7 - Évolution du chiffre d'affaires des entreprises de proximité (artisanat, commerce alimentaire de proximité-HCR et professions libérales)



2/7 - Évolution du chiffre d'affaires de l'artisanat



L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

**COMMUNIQUÉ
 DE PRESSE
 N° 18.11.30**

12 novembre 2018

Contacts presse

U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

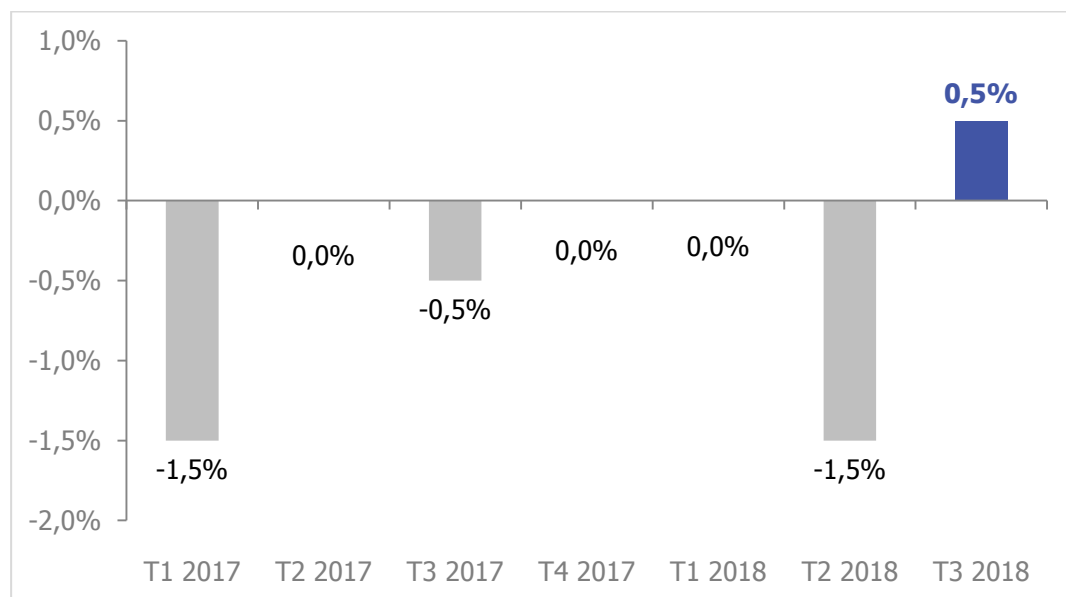
Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

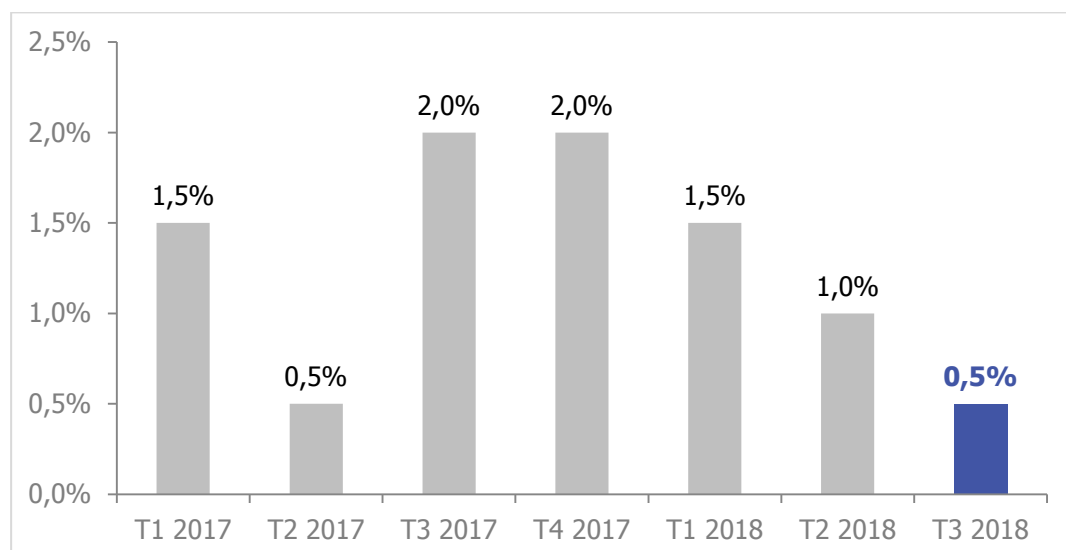
06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

3/7 - Évolution du chiffre d'affaires du commerce alimentaire de proximité-HCR

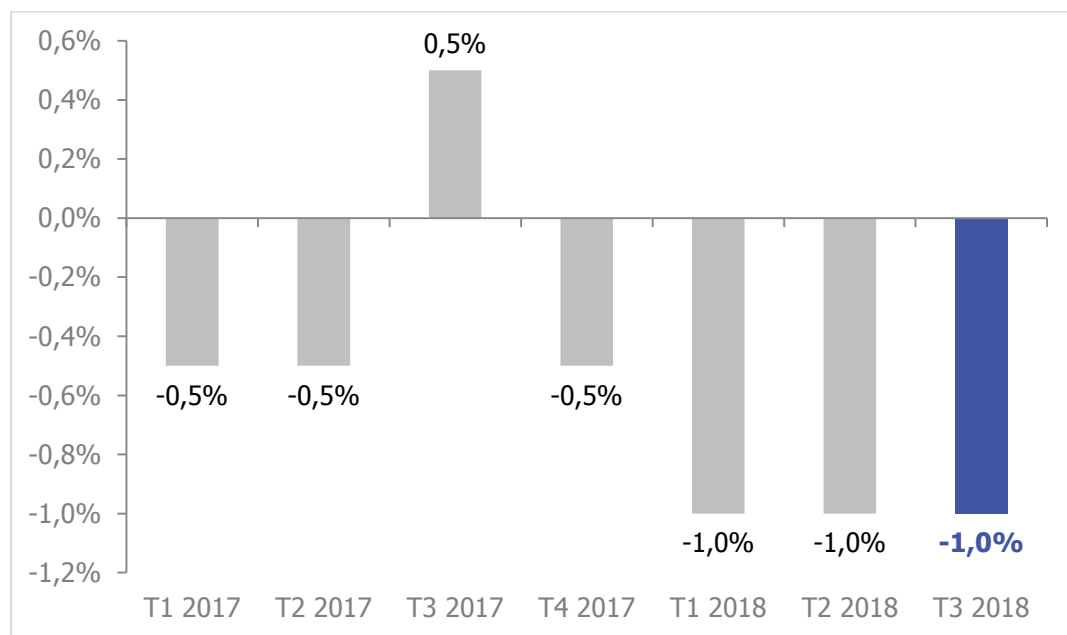


4/7 - Évolution du chiffre d'affaires des professions libérales

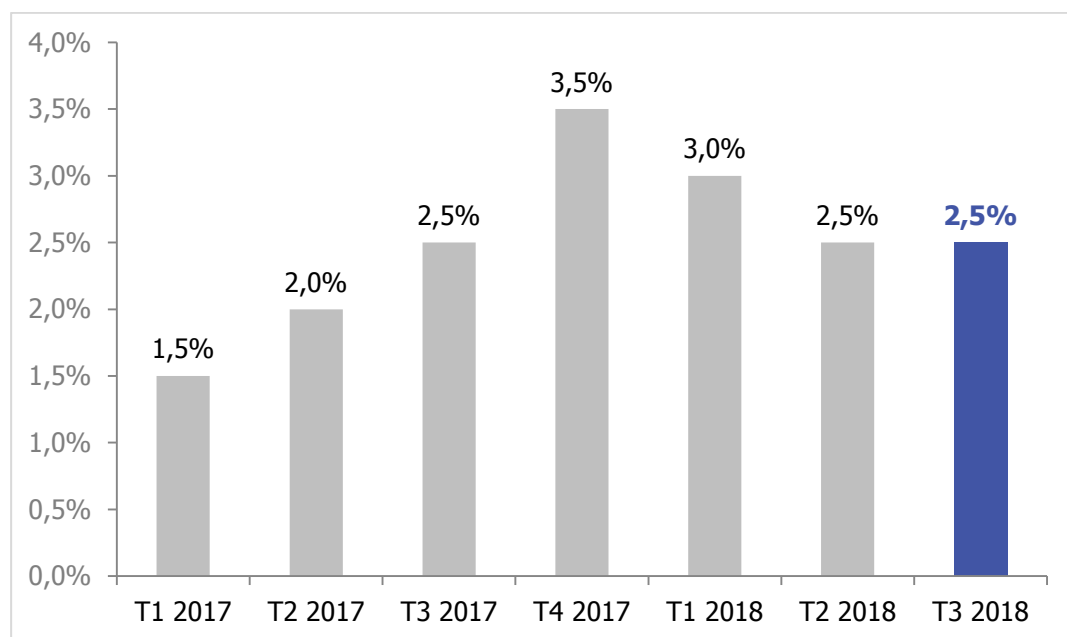


L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

5/7 - Évolution du chiffre d'affaires des entreprises individuelles sans salarié

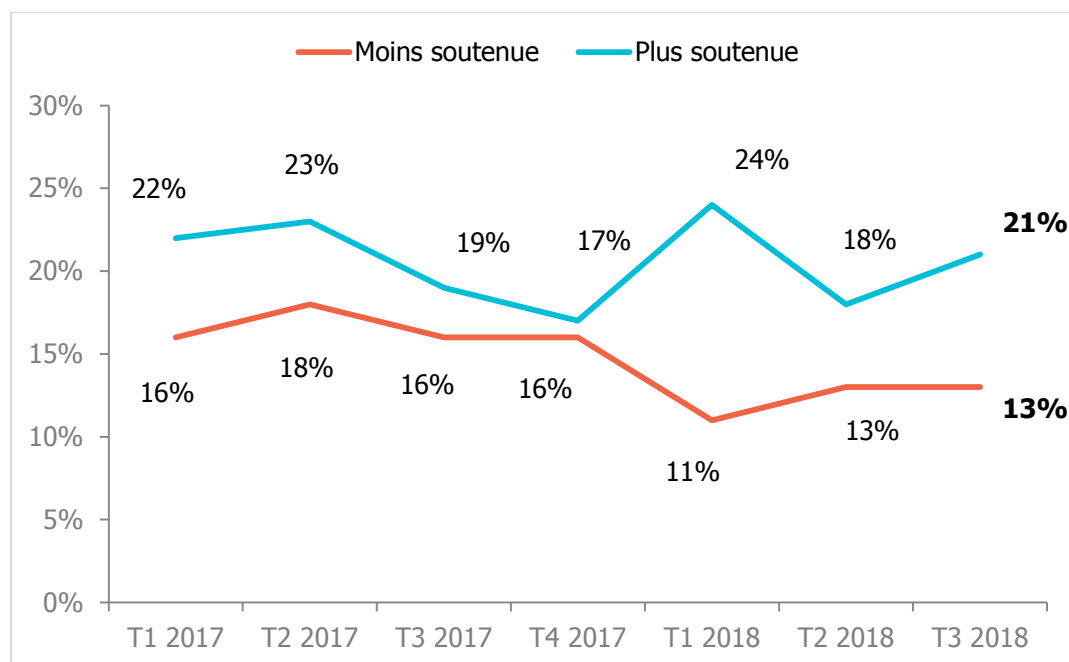


6/7 - Évolution du chiffre d'affaires des entreprises de plus de 10 salariés



L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

7/7 – Anticipation de l'activité du 4^e trimestre 2018



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18.11.30

12 novembre 2018

Contacts presse

U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.